YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2000/358

OBJET : Convention de prestation de service relative à l'animation musicale des vœux du Maire aux Yerrois le 20 janvier 2001 conclue avec l'agence "ARTISTIC CONSULTANT"

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune organise une soirée vœux avec animation musicale par le quartet de musiciens MARIACHIS le samedi 20 janvier 2001.

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'agence artistique dénommée "ARTISTIC CONSULTANT" sise Boite Postale 11 – 91550 PARAY VIEILLE POSTE.

DECIDE

DE signer avec ladite agence une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale pour un montant de 8967,50F TTC .

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2001, Fonction 0, sous fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 27 décembre 2000.

18 JAN. 2001

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN